

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

M22- 0025730

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1208 Société : Royal Air Maroc  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : 152487  
 Nom & Prénom : BEN JELLOUN DRIS  
 Date de naissance : 02/7/1954 1954  
 Adresse : HAYAT MALTA IMM 22 TR 8 SECTO2 SIDI MOU MEN CASA  
NR17  
 Tél. : 0674 273064 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 02/02/2013  
 Nom et prénom du malade : CHAKIK HOUBO Age : .....  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : Diabète / Hypertension  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 02/02/2013  
 Signature de l'adhérent(e) : B. Ben Jelloun

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/02/2023	G		27000	
14/12/2023	G		95	

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20/02/23	1991,90

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	14/02/23	B310	351,00

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

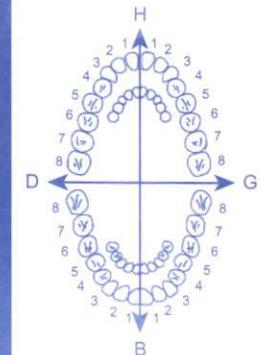
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		G	
25533412	21433552	00000000	00000000
D		B	
00000000	00000000	35533411	11433553



**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

	Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr. Zineb BOULBAROUD

# الدكتورة زينب بولبرود

- Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie
- Nutrition et Maladies Métaboliques
- Diplômée de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca



- اختصاصية في امراض الغدد والسكري
- و التغذية و امراض النيض
- خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

Casablanca, le 14/12/2013

Que chaque insuline

- HbA1c
- C<sub>50</sub>
- Créatine / urea
- VS
- Cholesterol / TG

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES  
MOHAMMAD ZEFZAF  
Dr. BERRA MOUNA  
Soc. Med Zefzaf, Imt. Soussi 7 N° 23 Attacharouk - Casablanca  
Tel : 05 22 70 96 96 / Fax : 05 22 71 04 12

Dr. Zineb BOULBAROUD  
Endocrinologie - Diabète  
Diabétologie Nutritionnisme  
05 22 71 77 80 / 06 63 17 51 11

N°29, Angle Bd. Mohamed Zefzaf et Bd. Abdellah Ibrahim

Résidence Anass, 1 er étage, Appt. N°2, Hay Al Walaâ - Attacharouk - Casablanca

☎ 05 22 71 77 80 - Urgences 06 68 17 51 41 ✉ cabinet.drbaroud@gmail.com

# Dr. Zineb BOULBAROUD

- Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie
- Nutrition et Maladies Métaboliques
- Diplômée de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca



# الدكتورة زينب بولبارود

- أخصائية في أمراض الغدد والسكري
- و التغذية و أمراض الأيض
- خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

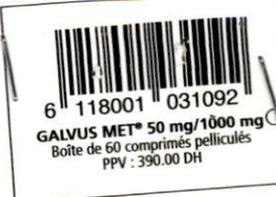
Casablanca, le 20/02/2023

Mme Chokik Hafiba

390.00 (43)  
1)



Galvus Met 50/1000

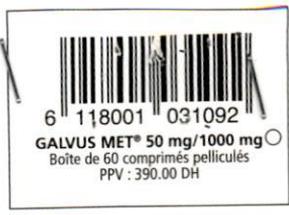


28.70 (23)  
2)

Diam 500g



1 cp x 2 / 5 Nidi



97.60 (43)  
3)

Nael 2 cp 10 j



1 cp 10 j

x 3ms

4) Alyse  
1365042



N° 4101  
287

Lot: 22F093  
Exp.: 04.2025  
PPV: 136DH50

Handwritten scribbles and lines.

Handwritten signature or mark.

06.176V

Pharmacie SAHNOU  
Dr. Fatma SAHNOU  
B.Med.Zahed  
Tel: 0522 70 76 00 - Fax: 09 205 1762  
Rue Al Madani Km. 11

Handwritten scribbles and lines.

Lot: 22F093  
Exp.: 04.2025  
PPV: 136DH50

Handwritten text: SAHNOU, Pharmacie, 06 68 11 77 60











# NOCOL®

## COMPOSITIONS :

Simvastatine (DCI) .....

Excipients q.s.

Simvastatine (DCI) .....

Excipients q.s.

1 comprimé pelliculé

20 mg

40 mg

## FORME ET PRÉSENTATIONS

Comprimé pelliculé à 20 mg : Boîtes de 30 et 60.

Comprimé pelliculé à 40 mg : Boîtes de 30 et 60.

## CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

Hypolipémiant, inhibiteur de l'HMG Co-A réductase (système cardiovasculaire).

## INDICATIONS THERAPEUTIQUES

- Prévention des complications cardiovasculaires chez les patients ayant des antécédents de maladie coronaire avérée, d'accident vasculaire cérébral, d'artériopathie périphérique avec ou sans hyperlipidémie associée.
- Prévention des complications cardiovasculaires chez les patients diabétiques sans antécédents coronariens ni cérébro-vasculaires ayant un haut risque cardiovasculaire avec au moins un des facteurs de risque suivants (hypertension, âge  $\geq$  65 ans, créatinine élevée, tabagisme présent ou passé), avec ou sans hyperlipidémie associée.
- Dans les études cliniques 4S et HPS, le traitement par simvastatine a permis de réduire significativement la mortalité totale, le risque d'événements coronariens graves et les accidents vasculaires cérébraux ischémiques.
- Hypercholestérolémies pures (type II a) ou mixtes (type II b et III) en complément d'un régime adapté et assidu. Pour ces indications, la poursuite du régime est toujours indispensable. Remarque : Hypertriglycéridémie isolée (types I, IV et V) : la simvastatine n'est pas indiquée.

## CONTRE-INDICATIONS

Ce médicament ne doit pas être utilisé dans les cas suivants :

### Absolues :

- Hypersensibilité à l'un des constituants du médicament.
- Affection hépatique évolutive, élévation prolongée des transaminases.
- Itraconazole, kétoconazole, antiprotéases et de lavidrine (cf Interaction).
- Femme qui allaite.

### Relatives :

- Fibrates.
- Jus de pamplemousse.

En cas de doute, il est indispensable de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

## MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Utiliser ce médicament avec précaution en cas de :

- Le risque d'effets indésirables, en particulier hépatiques et musculaires, augmentant avec la dose, une évaluation précise du rapport efficacité/sécurité sera effectuée avant d'avoir recours à de fortes posologies, notamment 80 mg.
- La découverte d'une grossesse survenue sous traitement par NOCOL nécessite d'interrompre le traitement (grossesse/allaitemment)
- En raison de la présence de lactose, ce médicament est contre-indiqué en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose, ou de déficit en lactase.

### Surveillance des tests hépatiques :

Avant le début du traitement par simvastatine, des élévations modérées (inférieures à 3 fois la limite supérieure des valeurs normales) des transaminases sériques ont été signalées lors d'un traitement par la simvastatine. Ces élévations, survenues peu de temps après l'instauration du traitement, ont été souvent transitoires et ne se sont accompagnées d'aucune symptomatologie clinique. L'interruption du traitement n'a pas été nécessaire. Une élévation des transaminases supérieure à 3 fois la normale doit conduire à l'arrêt du traitement. Il est recommandé de pratiquer des tests fonctionnels hépatiques avant le début du traitement, puis ensuite si indiqué cliniquement. Chez les patients dont la dose est augmentée à 80 mg, des tests fonctionnels supplémentaires devront être pratiqués avant l'ajustement posologique, 3 mois après l'augmentation de la dose à 80 mg, puis périodiquement à 2 fois par an pour la première année de traitement).

Une attention particulière sera portée aux patients dont les transaminases augmentent ; si elles sont plus fréquemment par la suite. Une élévation des transaminases, en particulier si elle persiste, doit conduire à l'arrêt du traitement.

La simvastatine doit être utilisée avec précaution chez les patients consommant d'importantes quantités d'alcool.

### Effets musculaires :

Des élévations légères et transitoires des taux plasmatiques de créatine phosphokinase (CPK) ont été observées chez les patients recevant de la simvastatine, mais elles n'ont habituellement pas de retentissement clinique. Le traitement par les inhibiteurs de l'HMG Co-A réductase s'associe rarement à la survenue de douleurs musculaires inexpliquées, sensibilité douloureuse ou faiblesse musculaire, un dosage approprié de la CPK d'origine musculaire (taux supérieurs à 5 fois la normale) ; dans ces cas, l'arrêt du traitement est recommandé. Le risque et la sévérité de l'atteinte musculaire avec les inhibiteurs de l'HMG Co-A réductase peuvent entraîner des atteintes musculaires lorsqu'ils sont administrés seuls, tels que les fibrates.

Des rhabdomyolyses sévères avec insuffisance rénale aiguë secondaire à la myoglobinurie ont été rapportées.

Le traitement par inhibiteur de l'HMG Co-A réductase devra être interrompu ou arrêté en cas de survenue d'un facteur prédisposant à l'apparition d'une rhabdomyolyse majeure, telle que : insuffisance rénale, hypothyroïdie, hypothermie, hypocalcémie, hypomagnésémie, hypokaliémie, hypophosphatémie, perturbation métabolique, endocrinienne ou électrolytiques sévères, épilepsie non contrôlée, traitement concomitant par des médicaments susceptibles d'entraîner des perturbations métaboliques, endocrinienne ou électrolytiques sévères, épilepsie non contrôlée. La simvastatine est métabolisée par l'isoforme 3A4 du cytochrome P450. Le risque d'interaction avec d'autres médicaments qui ont un effet inhibiteur puissant du CYP3A4 peut être augmenté de façon importante dans cette situation (cf Interaction).

### Utilisation chez l'enfant :

La sécurité d'emploi et l'efficacité chez l'enfant n'ayant pas été établies, la simvastatine n'est pas recommandée chez les enfants souffrant d'hypercholestérolémie familiale.

### Utilisation chez le sujet âgé :

En l'absence d'étude de tolérance spécifique à cet âge, l'utilisation d'une dose supérieure à celle recommandée n'est pas recommandée.

## INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES

### Associations contre-indiquées :

- Antiprotéases (amprénavir, indinavir, nelfinavir, ritonavir, saquinavir) : risque majoré d'effets indésirables (diminution du métabolisme hépatique de l'itraconazole).
- Itraconazole, kétoconazole (par extrapolation à partir de l'itraconazole) : risque majoré d'effets indésirables (diminution du métabolisme hépatique de l'itraconazole).
- Delavirdine : risque majoré d'effets indésirables (dose-dépendants) à type de rhabdomyolyse (diminution du métabolisme hépatique de l'itraconazole).

NOCOL® 20 mg   
30 comprimés pelliculés



6 118000 071174

500847c



CABINET D'ENDOCRINOLOGIE-DIABETOLOGIE-NUTRITION ET  
MALADIES METABOLIQUES

Dr. Zineb BOULBAROUD

Casablanca, le

20/02/2023

## Certificat De Maladie De Longue Durée

Je soussignée Dr.

Certifie que Mme/Mr :

Chakir HASSIB

Présente une maladie chronique, nécessitant un traitement et une prise  
en charge de longue durée.

Ce certificat est délivré à l'intéressé (e) pour servir et valoir ce que de droit.

Dr. Zineb BOULBAROUD  
Endocrinologue  
Diabétologue Nutritionniste  
Tel. 05 22 71 77 80 / 06 68 17 51 41

📍 : N°29, Angle Bd. Mohamed Zefzaf et Bd. Abdellah Ibrahim Résidence Anass,  
1er étage, Appartement N°2, Hay Al Walaâ, Casablanca 20640

☎ : 05 22 71 77 80/ Urgences : 06 68 17 51 41 ✉ : cabinet.drbaroud@gmail.com

**LABORATOIRE MOHAMMAD ZEFZAF D'ANALYSES MEDICALES**

Dr. BERRA Mouna

**FACTURE N° : 1306/23**

Date de la Facture : 14/02/2023  
 Date des Analyses : 14/02/2023  
 Nom du Patient : Mme. CHAKIK HABIBA



Code Patient : 013066/22

**Récapitulatif des analyses**

Acte de Biologie demandé	Cotation B	Prix en DH
GLYCEMIE	B30	33
HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE	B100	110
UREE SANGUIN (UREMIE)	B30	33
CREATININE (CREATININEMIE)	B30	33
CHOLESTEROL TOTAL	B30	33
TRIGLYCERIDES	B60	66
VITESSE DE SÉDIMENTATION	B30	33

Cotation B: 310
Prélèvement : 10,00 DH
<b>Montant Net : 351,00 DH</b>

**ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :  
 TROIS CENT CINQUANTE ET UN DHS**

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES  
 MOHAMMAD ZEFZAF  
 Dr. BERRA Mouna  
 34, Med. Sidi Moumen, Snoussi 7 N°23 Attacharouk - Casablanca  
 Tel : 05 22 70 96 96 / Fax : 05 27 70 96 76





Dr.BERRA Mouna - Pharmacienne Biologiste

Casablanca, le 14 février 2023

Mme. CHAKIK HABIBA

Prélèvement 14/02/2023 à 11:51

Référence : 230214421

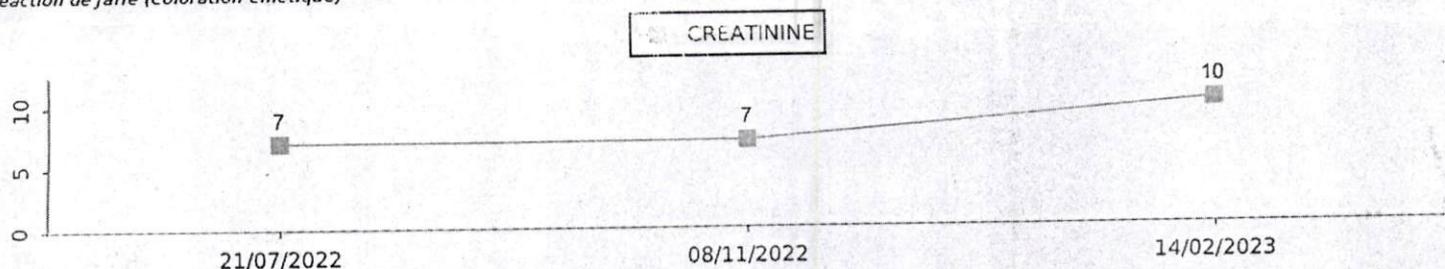
IPP : 013066/22



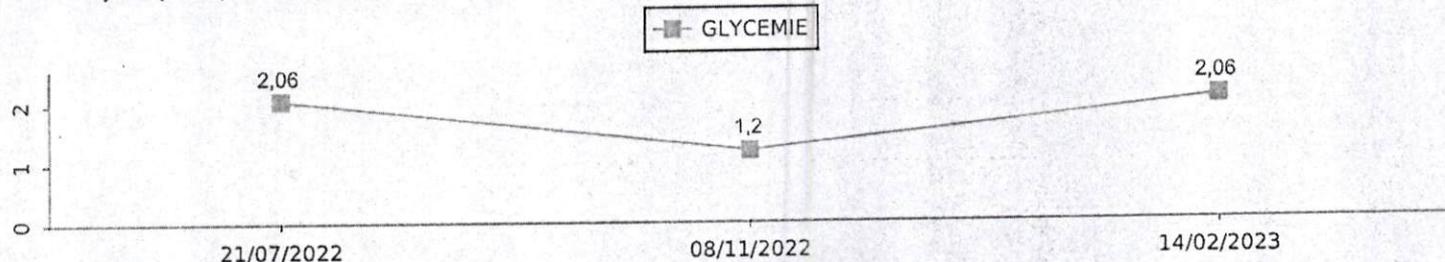
Préscripteur :

BIOCHIMIE

			Normes	Antécédents
<b>UREE</b> <i>Cinétique enzymatique (GLDH)</i>	0.18	g/l	0.1 - 0.5	0.33 (08/11/2022)
<b>CREATININE</b> <i>Réaction de Jaffé (Coloration Cinétique)</i>	10.00	mg/l	5 - 11	7.00 (08/11/2022)

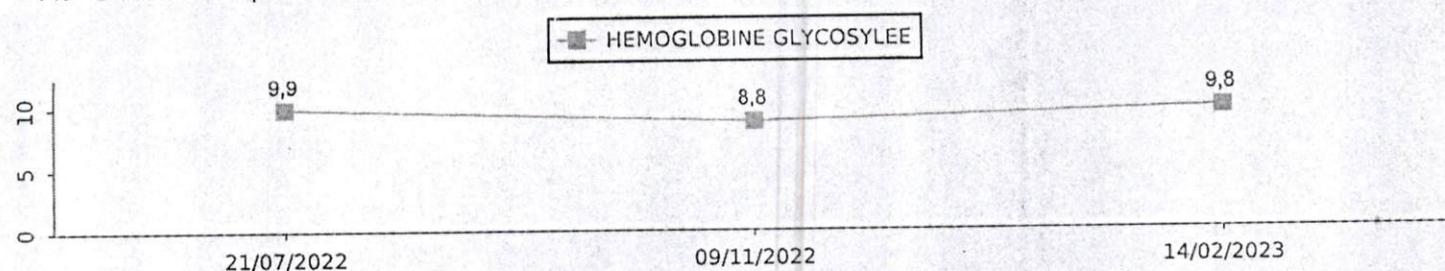


<b>GLYCEMIE</b> <i>Méthode enzymatique en point final (Hexokinase)</i>	* 2.06	g/l	0.74 - 1.09	1.20 (08/11/2022)
---	--------	-----	-------------	-------------------



<b>HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE</b> <i>Chromatographie liquide haute performance (HPLC)</i>	* 9.8	%	4 - 6	8.8 (08/11/2022)
--	-------	---	-------	------------------

Chez un sujet diabétique  
< 7% Diabète équilibré  
> 7% Diabète non équilibré



LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES  
MOHAMMAD ZEFZAF Validé par : Dr.Mouna BERRA  
Dr. BERRA Mouna  
Bd Med Zefzaf Imm. Snoussi 7 N° 23 Hay Al Walaa Attacharouk - Sidi Moumen - Casablanca  
Tél: 05 22 70 96 96 / Fax: 05 22 70 96 76



Dr.BERRA Mouna - Pharmacienne Biologiste

Casablanca, le 14 février 2023  
Prélèvement 14/02/2023 à 11:51  
IPP : 013066/22



Mme. CHAKIK HABIBA  
Référence : 230214421  
Préscripteur :

BIOCHIMIE

**CHOLESTEROL TOTAL**  
Méthode enzymatique en point final CHO-POD

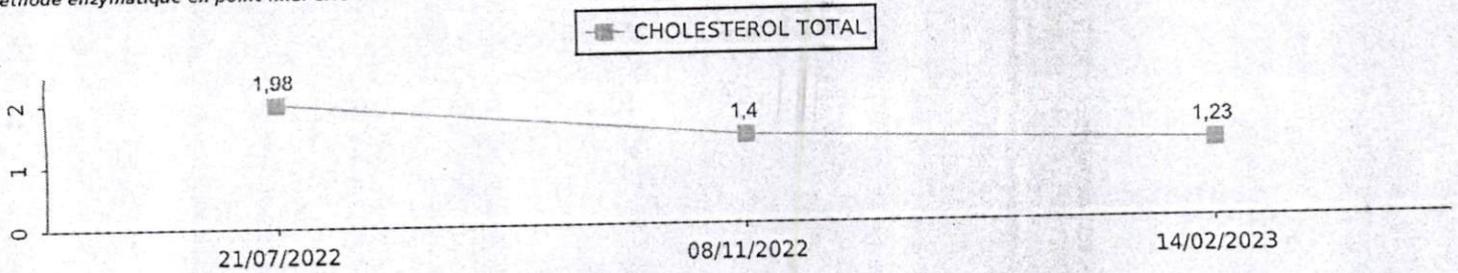
\* 1.23 g/l

Normes

1.4 - 2.6

Antécédents

1.40 (08/11/2022)



**TRIGLYCERIDES**  
Méthode enzymatique en point final GPO-POD

1.25 g/l

Normes

0.3 - 1.5

Antécédents

1.50 (08/11/2022)

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES  
MOHAMMAD ZEFZAF  
Dr. BERRA Mouna  
Bd Med Zefzaf Imm Snoussi 7 N° 23 Hay Al Walaa Attacharouk Sidi Moumen - Casablanca  
Tél: 05 22 70 96 96 / Fax: 05 22 70 96 76

Validé par : Dr.Mouna BERRA



Dr.BERRA Mouna - Pharmacienne Biologiste

Casablanca, le 14 février 2023

Prélèvement 14/02/2023 à 11:51

IPP : 013066/22



Mme. CHAKIK HABIBA

Référence : 230214421

Préscripteur :

### HEMATOLOGIE

			Normes	Antécédents
<b>VITESSE DE SÉDIMENTATION</b>				
VS après 1 heure	* 48	mm	< 10	60 (08/11/2022)
VS après 2 heures	* 88	mm	< 20	110 (08/11/2022)

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES  
MOHAMMAD ZEFZAF  
Dr. BERRA Mouna  
Bd Med Zefzaf Imn Snoussi 7 N° 23 Attacharok Casa  
Tel: 05 22 70 96 96 - Fax: 05 22 70 96 76

Validé par : Dr.Mouna BERRA